Nations Unies S/PV.6511



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6511e séance

Vendredi 8 avril 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Osorio	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Dunlop
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	Mme Ziade
	Nigéria	M. Edokpa
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1936 (2010) (S/2011/213)

11-29309 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1936 (2010) (S/2011/213)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément aux dispositions de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément aux dispositions de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ad Melkert, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/213, qui contient le deuxième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1936 (2010).

Je donne maintenant la parole à M. Ad Melkert.

M. Melkert (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter au Conseil un exposé sur l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et la situation en Iraq. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2011/213), si des progrès notables ont été accomplis au cours des quatre derniers mois, notamment avec la formation d'un nouveau gouvernement de collaboration nationale, de nombreux problèmes demeurent.

La tournure des événements dans la région à laquelle appartient l'Iraq et les appels répétés au changement ont une incidence très importante. Si l'Iraq a accompli des progrès remarquables dans sa transition démocratique au cours des dernières années, notamment en adoptant une constitution, en organisant des élections nationales crédibles, en mettant en place un gouvernement de collaboration nationale à large base et en offrant l'ouverture aux médias et à la société civile, les Iraquiens exigent maintenant de bénéficier des dividendes promis par leurs dirigeants. Les manifestations qui se déroulent dans tout le pays depuis le 25 février 2011 reposent sur des préoccupations légitimes au sujet des débouchés offerts à la population, de la prestation des services de base et de la responsabilité des cadres devant le peuple. Tant que ces exigences ne seront pas satisfaites, les acquis politiques et démocratiques obtenus à ce jour pourraient paraître vides de sens à beaucoup de citoyens iraquiens, et la tâche du Gouvernement iraquien à cet égard ne sera pas facile.

Il sera essentiel de trouver un moyen de créer des débouchés et de répondre aux aspirations des jeunes. Selon les estimations, 78 % de la population iraquienne est âgée de moins de 35 ans, et 43 % de moins de 15 ans. Les jeunes représentent plus de 50 % des chômeurs, soit environ un million de personnes. En outre, moins de 40 % des enfants sont scolarisés après l'école primaire, et seulement 21 % suivent les deux dernières années d'enseignement secondaire. Ces statistiques dressent le tableau d'une jeunesse bien peu armée pour l'avenir.

Les dirigeants iraquiens élus prennent ces problèmes au sérieux et ont fait la preuve d'une volonté renouvelée de prendre des mesures décisives. Le Premier Ministre, Nouri Al-Maliki, a chargé le Conseil des ministres de faire le nécessaire pour que des plans viables soient mis en place dans les 100 prochains jours afin d'assurer des progrès tangibles dans les domaines clefs de la création d'emplois et de la prestation de services. D'autres initiatives ont également été annoncées, telles que la réduction des dépenses en matière de défense et des salaires des membres du Gouvernement ainsi que des mesures de lutte contre la corruption.

En collaboration avec la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour la reconstruction, le développement et les affaires humanitaires, Christine McNab, au nom de l'équipe de pays des Nations Unies, nous avons engagé des consultations avec le Premier Ministre sur la manière dont l'ONU pourrait appuyer davantage les efforts de son gouvernement. Sous réserve de l'approbation du Gouvernement et de l'apport d'un cofinancement, nous avons proposé de mettre en place une liste de projets, traitables en priorité, et qui pourraient rapidement être élargis, en vue notamment de répondre à des préoccupations telles que l'emploi des jeunes, la santé et la nutrition, la gestion des déchets solides, la distribution de rations alimentaires à la population et l'accès à l'eau. Des

initiatives ciblées ont également été proposées en vue d'appuyer le dialogue entre le Gouvernement iraquien et la société civile, en mettant l'accent sur la promotion des droits de l'homme. En outre, le mois prochain, les donateurs bilatéraux, la Banque mondiale et l'ONU rencontreront une délégation du Conseil des ministres afin d'examiner les recommandations de politique générale relatives au développement économique et social de l'Iraq et au renforcement des capacités institutionnelles, qui ont été présentées au Gouvernement par le Forum des partenaires dans le dossier intitulé « Iraq Briefing Book ».

Les questions en suspens relatives à la formation du Gouvernement continuent d'exiger toute notre attention. La nomination cette semaine du Ministre de la planification contribuera, espérons-le, à favoriser de nouveaux progrès sur les plans social et économique. Je demeure cependant préoccupé de ce qu'aucun accord n'ait encore été conclu sur les principaux portefeuilles ministériels. Suite à l'annonce faite le 3 mars par M. Ayad Allawi de sa décision de ne pas présider le conseil supérieur de la politique nationale qu'il est prévu de mettre en place, on ne sait toujours pas comment seront appliqués les accords relatifs au partage du pouvoir conclus au cours des négociations de novembre 2010 dans le cadre de la formation du Gouvernement. J'exhorte donc les dirigeants politiques à mettre derrière eux leurs désaccords et à achever de mettre en place le Gouvernement. Cela permettrait à celui-ci de tenir la promesse faite à ceux qui ont voté en mars 2010.

Même si les événements en Iraq ne font plus la une des médias internationaux, la stabilité du pays reste menacée. Les nombreuses communautés prises pour cibles et les attentats terroristes contre des structures gouvernementales, notamment celui qui a été perpétré le 29 mars contre le bâtiment du Conseil provincial de Salahaddine, et a fait au moins 76 morts et près de 100 blessés, nous rappellent constamment qu'il y a des cerveaux, des intérêts, toujours prêts à nuire et à détruire. D'autre part, le risque de voir les événements de la région exploités par certains pour attiser les tensions sectaires ne peut être écartée. Si la tendance générale de ces derniers mois pointe vers une diminution régulière du nombre des incidents, 25 incidents en moyenne ont encore été signalés chaque jour le mois dernier. Pourtant, le Gouvernement, les forces de maintien de l'ordre et la société poursuivent leurs efforts pour progresser chaque jour plus solidement vers la stabilité et la normalisation. Alors que les forces des États-Unis se préparent à se retirer, nous ne devons pas oublier l'Iraq, et la communauté internationale doit se tenir prête à continuer de l'appuyer.

L'appel au changement en Iraq reflète également les demandes de la population pour un respect plus solide et plus systématique des droits fondamentaux de l'homme. Bien que le Gouvernement ait clairement réaffirmé le principe du droit à manifester, les incidents violents qui se sont produits dans différentes parties du pays ont fait de nombreux morts et de nombreux blessés parmi les citoyens iraquiens. À plusieurs reprises, des restrictions ont empêché une participation effective aux manifestations et entravé l'accès libre des médias. J'espère que les autorités compétentes examineront ces incidents et prendront des mesures pour veiller à protéger ces droits fondamentaux. Pour sa part, la MANUI travaille en étroite collaboration avec le Conseil des représentants et le Gouvernement à l'établissement d'une haute commission indépendante pour les droits de l'homme. La loi étant déjà en place, on nous a demandé d'aider à en recruter les membres et à prodiguer des conseils sur les meilleures pratiques.

En ce moment même, la MANUI est préoccupée par les rapports faisant état de récents incidents violents dans le camp Ashraf, qui ont fait des morts et des blessés. Je répète qu'il faut s'attacher à mettre un terme à la violence et chercher à régler toutes les questions par des voies pacifiques. J'appelle le Gouvernement iraquien à donner à la MANUI les moyens de surveiller la situation sur le terrain.

La stabilité et la prospérité à long terme de l'Iraq dépendront également des progrès réalisés en matière de réconciliation nationale et, en particulier, du règlement des questions relatives aux frontières intérieures faisant l'objet d'un litige et au statut de Kirkouk. Je voudrais, à cet égard, appeler l'attention du Conseil sur certains événements récents.

Comme le signale le rapport du Secrétaire général, après une journée de manifestations dans la province de Kirkouk le 25 février, le Gouvernement régional du Kurdistan (GRK) a déployé 5 000 membres des Peshmergas dans la province, encerclant effectivement la ville contestée de Kirkouk. Les autorités du GRK ont ensuite expliqué que leur action répondait à la menace présumée d'attaques contre des citoyens kurdes par des éléments de l'ancien régime et par des groupes extrémistes dans la province. Ce mouvement de troupes n'a pas été coordonné par le

biais du mécanisme de sécurité combiné établi entre l'armée iraquienne et les Peshmergas kurdes sous les auspices des forces des États-Unis en Iraq. Au cours d'une réunion avec le Président Barzani, j'ai exprimé ma préoccupation face à cette action et au fait qu'elle ait été menée en dehors du cadre visant à empêcher les tensions sur le terrain le long des frontières faisant l'objet d'un litige. Selon les dernières informations, il semble que grâce aux efforts déployés par de nombreuses parties, les forces des Peshmergas sont retournées à leurs positions initiales.

Ces événements mettent en relief la nécessité de discuter de l'avenir du mécanisme de sécurité combiné triangulaire et du processus de règlement de la question des frontières intérieures du pays faisant l'objet d'un litige. Conformément à l'appel lancé par le Conseil de sécurité le 15 décembre 2010 (voir S/PV.6450) en faveur d'une intensification des efforts dans l'optique d'un accord politique négocié, la MANUI étudie avec le Gouvernement et les dirigeants politiques les moyens éventuels de garantir ce processus de concertation. Grâce au travail de l'Équipe spéciale de haut niveau, qui a permis de mieux comprendre les questions relatives aux biens, aux détenus et aux questions linguistiques, ainsi qu'à la protection des minorités, j'ai le plaisir de signaler que des progrès préliminaires encourageants ont été enregistrés.

Le 27 mars, avec notre aide, le Gouvernement et les représentants des principaux partis politiques ont accepté de coopérer avec la MANUI sur les grandes questions en suspens par le biais d'un mécanisme de consultations permanent qui ferait office de forum de consultations multilatérales préventives en cas de conflit potentiel. Les participants ont également accepté de tenir d'autres réunions en avril et en mai pour examiner les questions de Kirkouk, de Ninewa, du recensement national et du mécanisme de sécurité combiné. S'agissant de l'avenir de ce mécanisme, je crois que, si les parties le demandaient, la MANUI pourrait assumer un rôle de liaison et de facilitation entre toutes les parties en vue de maintenir la paix et la stabilité et conformément à son mandat consistant à « élaborer des procédures de règlement des différends frontaliers internes acceptables pour le Gouvernement iraquien » [*résolution 1770 (2007), par. 2 a) iii)*].

Pour ce qui est de la situation entre l'Iraq et le Koweït, je voudrais rappeler l'importance des résolutions adoptées par le Conseil le 15 décembre [résolutions 1956 (2010), 1957 (2010) et 1958 (2010)] qui ont accéléré la normalisation de la situation de l'Iraq au sein de la communauté internationale. La décision du Conseil a fortement encouragé l'Iraq et le Koweït à intensifier leurs efforts pour régler les questions pendantes. Le 12 janvier, le Premier Ministre du Koweït, le cheik Nasser Al-Mohammad Al-Ahmad Al-Sabah, a rendu visite au Gouvernement iraquien à Bagdad, première visite de ce genre depuis 1991. Lors de la visite que j'ai effectuée au Koweït le 1er février, j'ai trouvé très encourageante la volonté exprimée par l'Émir du Koweït, S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, et par les interlocuteurs gouvernementaux de faire avancer les choses et de résoudre les litiges avec l'Iraq dans le cadre d'une normalisation intégrale des relations entre les deux pays, qui reconnaissent tous les deux qu'ils ont tout intérêt à coopérer dans tous les domaines. À la suite de cette visite, j'ai partagé avec les deux parties les mêmes propositions sur l'élaboration d'une feuille de route en vue de régler les questions en suspens, conformément aux conseils donnés par le Secrétaire général et aux vues exprimées par les membres du Conseil en décembre.

Le 16 février, le Premier Ministre, Nouri Al-Maliki, a effectué une visite historique au Koweït, ce qui a été l'occasion de procéder à un échange de vues approfondi sur toutes les questions intéressant les deux parties. La participation du Président Talabani au cinquantième anniversaire de la création de l'État du Koweït et au vingtième anniversaire de sa libération en 1991, telle que mandatée par l'ONU, a été une nouvelle preuve de l'ouverture d'un nouveau chapitre dans les relations entre les deux pays. Ce qui est important, c'est que les membres du Parlement iraquien et les représentants des milieux d'affaires, des médias et de la société civile se sont joints à leurs homologues koweïtiens pour se tourner ensemble vers un avenir meilleur. Les 27 et 28 mars, les Ministres des affaires étrangères, le cheik Mohammad Al-Sabah Al-Salem Al-Sabah et Hoshyar Zebari, ont présidé la première réunion du comité ministériel conjoint créé pour examiner l'ensemble des questions concernant les deux pays, l'objectif étant de régler en priorité les questions pendantes relevant du Chapitre VII. J'ai reçu des rapports des deux gouvernements indiquant que la réunion s'était déroulée dans un climat plutôt positif et que les parties ont jugé constructives les discussions sur des questions hautement sensibles.

Je suis convaincu que la réaffirmation attendue par le Gouvernement iraquien des frontières maritimes et terrestres conformément à la résolution 833 (1993)

est désormais très proche. Il existe désormais une base nouvelle à partir de laquelle les deux parties parviendront à une compréhension réciproque du principe d'accès maritime sans entrave aux ports iraquiens. J'ai exprimé l'espoir que les deux parties se saisiront de cette occasion exceptionnelle pour régler avec détermination un conflit complexe et douloureux à un moment où la région cherche à remplacer le conflit et la stagnation par de nouvelles perspectives de coopération et de développement.

Qu'il me soit permis de remercier l'Assemblée générale d'avoir approuvé une augmentation substantielle du budget de la MANUI afin de nous donner les moyens de relever les énormes défis opérationnels qui nous attendent. Pour devenir autonomes, nous avons besoin de générer tout un éventail de ressources logistiques, de sécurité et d'appui à la vie, ce que nous faisons en coopération étroite avec le Gouvernement iraquien et avec les forces de sécurité du pays.

Il existe cependant nombre d'incertitudes, et parfois des procédures pesantes, qui risquent d'entraver une transition rapide et sans problème. La situation à laquelle nous sommes confrontés est sans précédent et rendue encore plus complexe par la nécessité urgente d'assurer la sûreté et la sécurité de notre personnel international et national. C'est pourquoi nous espérons, premièrement, que les États Membres continueront à nous aider en fournissant des unités supplémentaires de gardes de l'ONU; deuxièmement, qu'ils approuveront définitivement l'agrandissement de nos locaux à Bagdad, ce qui serait plus économique et plus rapide à faire que le plan initial qui prévoyait la construction de nouveaux bâtiments; et troisièmement, qu'ils procéderont à la construction de locaux de la MANUI à Kirkouk et à Bassorah. Je suis heureux de dire que d'une manière générale, la coopération que nous avons eue avec le Gouvernement iraquien et l'appui que nous en avons reçu ont été productifs. Nous espérons que grâce à notre présence, d'autres progrès seront réalisés dans un proche avenir.

Enfin, je voudrais remercier de nouveau le Conseil de sécurité de l'occasion qui m'a été offerte aujourd'hui. À titre personnel, je voudrais ajouter qu'en vivant et en travaillant à Bagdad, j'ai constaté que ces derniers mois, l'on commençait à démolir les murs en béton pare-éclats en T qui s'étendaient à l'infini. C'est un symbole des progrès considérables réalisés par le pays pour se remettre des années de guerre, de conflit et de sanctions qui l'ont affligé, ainsi que de la normalisation de son statut international et de la vie quotidienne de sa population. De plus en plus, l'idée que les habitants de Bagdad et d'autres régions du pays pourront voir leurs villes retrouver leur beauté et leur espace ne semble plus un rêve appartenant au passé. Avec la détermination et l'esprit de décision voulus en Iraq, l'ONU est résolue à contribuer à l'amélioration des conditions de vie du peuple iraquien.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Melkert de son exposé très complet et très détaillé, et particulièrement de ses dernières paroles qui dessinent des horizons prometteurs, dont nous espérons qu'ils seront bientôt réalité.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Iraq.

M. Al-Bayati (Iraq) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Li Baodong, Représentant permanent de la Chine, des efforts remarquables qu'il a déployés pendant sa présidence en mars. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Ad Melkert, et son équipe à Bagdad et à New York, de leurs efforts vigoureux pour aider le peuple et le Gouvernement iraquiens.

Ma délégation a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (S/2011/213), et voudrait faire les observations suivantes.

Sur le plan politique et en matière de sécurité, le Gouvernement de collaboration nationale dirigé par le Premier Ministre Nouri Al-Maliki a gagné la confiance unanime du Conseil des représentants, qui a également adopté le programme de travail du Gouvernement le 21 décembre 2010. En présentant le programme du Gouvernement, le Premier Ministre a déclaré que l'objectif du Gouvernement serait

> « [d']édifier un Iraq fédéral, démocratique, pluraliste et unifié, caractérisé par la justice, l'égalité et l'état de droit, qui tire sa force de la diversité religieuse et intellectuelle, coopère dans les contextes régional et international, rejette l'agression, le terrorisme, la discrimination et les divisions sectaires et respecte les droits de l'homme. »

Le programme de travail du Gouvernement de collaboration nationale est fondé sur un ensemble de principes clairs, parmi lesquels se trouvent la préservation et le respect de la Constitution et de la stabilité politique, l'élargissement de la base de participation au processus politique, le renforcement des institutions de l'État et l'établissement de l'état de droit. Parmi ces principes figurent également le respect des droits de l'homme, le refus de l'agression, du terrorisme et de la discrimination et la protection du droit de tous les Iraquiens de vivre dans un climat de paix, de sécurité et de liberté.

Le programme de travail prévoit également l'achèvement de la constitution des forces armées, la généralisation de l'état de droit, l'achèvement du projet de réconciliation nationale et l'adoption du principe d'équilibre et d'efficacité dans la gestion du pays. Il met encore l'accent sur une culture de tolérance et de fraternité, la renonciation à la violence et enfin, la nécessité d'établir les meilleures relations possibles entre l'Iraq et ses voisins arabes, ainsi qu'aux niveaux régional et international.

Le Gouvernement de collaboration nationale, qui est l'aboutissement du consensus politique obtenu en novembre 2010, s'emploiera vigoureusement, constamment et inlassablement à réaliser tous les objectifs du programme de travail ministériel dans l'intérêt du peuple iraquien. Il est temps que l'Iraq cueille enfin les fruits de la patience dont il a fait preuve, de ses sacrifices et des souffrances qu'il a endurées, pour jouir de meilleures conditions en matière de droits fondamentaux et de services de base.

Au cours des deux derniers mois, l'Iraq a été le théâtre d'une série de manifestations pacifiques dont les revendications tournaient autour de l'amélioration des services fournis aux Iraquiens et de la qualité de vie de la population. La position du Premier Ministre envers les manifestants est claire : il a reconnu qu'ils avaient le droit d'exprimer leurs opinions et de faire entendre leur voix en cas de manquements ou d'erreurs. Étant donné qu'il faut assurer le maintien de l'ordre public dans l'intérêt du pays et éviter de compromettre la sûreté de l'État et la stabilité nationale, le Gouvernement a le devoir de protéger les manifestants et d'écouter leurs doléances afin de s'attaquer à leurs problèmes.

Après la manifestation pacifique organisée le 25 février 2011, le Premier Ministre a déclaré, dans un discours à la nation : « Rien de ce qui a suscité protestations ou manifestations ne sera ignoré » et a ajouté :

> « Je veillerai quant à moi à la mise en œuvre de toutes les questions relevant de ma responsabilité, en tant que Président du Conseil des ministres, et j'assurerai personnellement le suivi des travaux des ministres et des gouvernements locaux afin qu'ils soient forcés de tenir les promesses qu'ils ont faites aux citoyens, de façon digne et responsable. »

Ce discours a été suivi d'une réunion extraordinaire du Conseil des ministres, au cours de laquelle il a été décidé qu'à l'issue des 100 premiers jours, les travaux de tous les ministères seraient passés en revue afin de déterminer s'ils ont exécuté ou non les tâches qui leur ont été confiées. Le Conseil a indiqué qu'il apporterait les changements voulus à la lumière de ce premier bilan.

Les forces de sécurité iraquiennes ont continué d'assumer leurs responsabilités dans tout le pays et se montrent des plus responsables, disciplinées et capables dans leur action pour améliorer la sécurité dans le pays. Des rapports du Ministère de la santé et du Ministère de l'intérieur indiquent en février 2011 une nette amélioration de la situation en Iraq sur le plan de la sécurité. Le nombre peu élevé des morts ou des blessés à déplorer à l'issue des attentats à la bombe perpétrés par des groupes de terroristes démontre clairement l'efficacité et le professionnalisme des forces de sécurité iraquiennes. Au cours de la réunion qu'il a tenue le 3 mars 2011 avec les hauts responsables des services de sécurité, le Premier Ministre a souligné qu'il était nécessaire de dynamiser les actions en matière de renseignement en élaborant des plans efficaces qui permettront à ces services de déjouer tous les complots hostiles.

Au cours d'une réunion avec M. António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le Premier Ministre, Nouri Al-Maliki, a souligné, le 23 janvier 2011 que le Gouvernement était prêt à subvenir aux besoins quotidiens des Iraquiens déplacés, où qu'ils soient, et à mettre en place les conditions qui leur permettront de retourner dans leurs localités d'origine. Selon les données dont nous disposons, environ 89 000 familles auraient regagné leur localité d'origine au cours du premier trimestre de 2011. Au Ministère chargé des personnes déplacées et des migrants, les efforts se poursuivent en vue de doubler le montant des allocations versées aux familles

pour les encourager à retourner dans leur localité d'origine.

Sur le plan économique et social, le Conseil des représentants a adopté, le 20 février 2011, le budget fédéral pour l'exercice 2011, d'un montant estimé à près de 82 milliards de dollars, soit le budget le plus important de toute l'histoire de la République d'Iraq. Un montant de 57 milliards de dollars a été affecté au budget de fonctionnement pour l'exercice 2011 et 25 millions de dollars ont été affectés à l'appui du budget d'investissement. Ce nouveau budget se concentre sur les services, le développement scientifique, la création d'emplois, ainsi que l'amélioration du niveau de vie des citoyens et le soutien de l'effort de reconstruction du pays.

Grâce aux efforts continus déployés par le Gouvernement pour créer des milliers d'emplois supplémentaires pour les Iraquiens et à l'essor des activités du secteur privé destinées à créer plusieurs projets, qui ont commencé à attirer la main-d'œuvre locale, le chômage a baissé considérablement en Iraq. Actuellement, le taux de chômage est de 15 % alors qu'il se situait au cours des dernières années entre 17 et 28 %.

Les exportations iraquiennes de pétrole ont augmenté en février, pour atteindre 2,2 millions de barils par jour. Le Gouvernement iraquien poursuit sa mise en œuvre de plans destinés à accroître ce chiffre, qui devrait atteindre 2,75 millions de barils par jour cette année, 3,3 millions de barils par jour en 2012, 4,5 en 2013 et 6,5 en 2014. Le Gouvernement iraquien s'emploie à mettre en œuvre différents projets visant à accroître la capacité de stockage de la production de pétrole en Iraq pour la porter de 5 millions de barils environ à près de 20,7 millions de barils d'ici à 2014 afin de garantir la stabilité de l'approvisionnement du marché international en pétrole iraquien.

Le Gouvernement iraquien poursuit également ses appels d'offres, dans les secteurs pétrolier et gazier, pour attirer des sociétés compétentes dotées d'une expérience internationale afin de développer l'industrie pétrolière iraquienne. Cela correspond au renforcement des capacités de production et d'exportation de pétrole et de gaz iraquiennes, en vue de favoriser le développement économique du pays. Le Ministère du pétrole a récemment annoncé un quatrième cycle d'appels d'offres pour novembre 2011, en vue de l'exploration de 12 nouveaux champs gazifières et du forage de 10 puits qui devraient permettre de compenser le déficit actuel de production et de stocks, et d'augmenter les réserves iraquiennes de gaz pour les générations futures.

Une amélioration marquée de l'économie iraquienne a été constatée suite à l'adoption par le Gouvernement d'une série de réglementations dans les secteurs économique, financier et des investissements. Elles ont permis d'accroître le revenu par habitant et d'augmenter le pouvoir d'achat et la qualité de vie. Grâce aux appels d'offres lancés dans les secteurs pétrolier et gazier l'année dernière, l'Iraq a permis à ces secteurs de bénéficier d'une expérience internationale, ce qui nous aidera pour le renforcement de nos capacités de production et d'exportation, aux fins de notre développement économique.

Dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour trouver des solutions globales au problème du logement, l'Agence de promotion de l'investissement de la Commission nationale iraquienne des investissements a proposé de construire un million de logements pour un montant évalué à quelque 30 milliards de dollars. Cette proposition pourrait constituer la première étape d'un plan visant à construire 2 millions de logements au cours des cinq prochaines années afin de proposer un logement décent aux différentes catégories de la population iraquienne.

Dans le contexte de l'ouverture régionale et internationale de l'Iraq, plusieurs voyages importants ont été effectués durant la période à l'examen, que je vais détailler par ordre chronologique. En janvier dernier, le Premier Ministre jordanien, M. Samir Rifai, s'est rendu à Bagdad pour aborder des questions intéressant les deux pays. Le 5 janvier, le Ministre iranien des affaires étrangères, M. Aliakbar Salehi, a effectué un voyage à Bagdad pour nous transmettre ses félicitations à l'occasion de la formation d'un gouvernement de collaboration nationale. M. Amr Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes s'est rendu à Bagdad le 9 janvier pour évoquer les préparatifs du prochain Sommet arabe, qu'accueillera l'Iraq. S. A. le cheik Nasser Al-Mohammad Al-Ahmad Al-Sabah, Premier Ministre de l'État du Koweït, a effectué une visite historique à Bagdad le 12 janvier. Il y a rencontré le Premier Ministre, Nouri Al-Maliki, lors d'un entretien où ont été abordées les questions d'intérêt commun et envisagées les modalités du développement des relations bilatérales entre nos deux pays. Le Vice-Président des États-Unis, M. Joseph Biden, s'est rendu à Bagdad le 13 janvier pour discuter

du développement des relations entre l'Iraq et les États-Unis dans différents domaines, dans le cadre de l'entrée en vigueur de l'Accord sur un cadre stratégique. Le Premier Ministre syrien, M. Mohammad Naji Ottri, s'est rendu à Bagdad le 15 janvier pour discuter du développement des relations entre nos deux pays et élargir les horizons de leur coopération. Le 16 janvier, le Ministre turc des affaires étrangères, M. Ahmet Davutoğlu, s'est rendu à Bagdad pour s'entretenir sur place des questions intéressant la Turquie et l'Iraq. Le 26 janvier 2011, M. Youri Shafranik, Président du Conseil de l'Union des producteurs russes de pétrole et de gaz, s'est rendu à Bagdad pour envisager un renforcement de la coopération en matière d'investissement dans les secteurs pétrolier et gazier. Le 14 février, l'Envoyé spécial du Premier Ministre de la Malaisie, l'Ambassadeur Tan Sri Abdel Majid Khan, s'est rendu à Bagdad pour transmettre une lettre du Premier Ministre malaisien proposant des voies supplémentaires de coopération bilatérale dans différents domaines. Le Vice-Ministre chinois des affaires étrangères, M. Zhang Zhijun, s'est rendu à Bagdad le 23 février en vue de développer des relations bilatérales et de renforcer la coopération entre les deux pays. Le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, M. Ekmeleddin Ihsanoğlu, s'est rendu à Bagdad le 16 mars pour envisager une coopération entre l'Iraq et l'Organisation de la Conférence islamique. M. Recep Tayyip Erdoğan, le Premier Ministre turc, s'est rendu à Bagdad le 28 mars pour évoquer les relations bilatérales entre les deux pays dans l'optique d'un développement de ces relations. Il a également évoqué la situation dans la région et abordé des questions d'intérêt commun. Hier, le Ministre américain de la défense, M. Robert Gates, s'est rendu à Bagdad où il a eu des entretiens avec le Président Jalal Talabani, le Premier Ministre, Nouri Al-Maliki, et d'autres responsables iraquiens pour examiner l'état d'avancement d'un pacte de sécurité conclu entre les deux pays.

Par ailleurs, les responsables iraquiens se sont également employés de leur côté à promouvoir les relations bilatérales avec différents pays aux niveaux régional et international. Le Président Jalal Talabani s'est ainsi rendu à Damas, où il a rencontré, le 12 février, le Président syrien Bashar Al-Assad en vue d'étudier les modalités d'un développement des relations bilatérales. Le 25 février, le Président Talabani s'est rendu au Koweït où il a rencontré l'Émir, le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, et assisté aux célébrations de l'anniversaire de l'indépendance et de la libération du Koweït. Le Premier Ministre, Nouri Al-Maliki, a effectué un voyage au Koweït le 16 février, où il a rencontré lui aussi S. A. l'Émir du Koweït et S. A. le Premier Ministre koweïtien pour évoquer le développement des relations entre les deux pays et le renforcement de leur coopération dans différents domaines. Au cours de cette visite, ils sont convenus de lancer les travaux de commissions mixtes et de convoquer une réunion du comité ministériel conjoint Iraq-Koweït, présidé par nos ministres des affaires étrangères respectifs, afin de régler toutes les questions en suspens. Le Président du Conseil des représentants iraquien, Oussama Al-Noujaifi, s'est également rendu au Koweït le 20 mars. Lors de ce voyage, un accord a été conclu avec M. Jassim Al-Kharafi, Président de l'Assemblée nationale koweïtienne, en vue de créer une commission chargée de coordonner les activités liées au développement de relations d'amitié entre nos deux pays. Notre ministre des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari, s'est rendu au Caire le 2 mars pour présider les travaux de la cent trente-quatrième session du Conseil de la Ligue des États arabes, consacrés à l'examen de la situation actuelle dans la région. Le 19 mars, M. Zebari s'est rendu à Paris pour participer au Sommet ministériel convoqué pour venir en aide au peuple libyen. À cette occasion, il a prononcé un discours dans lequel il a souligné que l'Iraq appuyait le consensus arabe et international visant à faire respecter la zone d'exclusion aérienne afin de faire cesser les opérations militaires dirigées contre des civils et d'aider le peuple libyen à réaliser son aspiration à une vie décente. M. Zebari s'est rendu au Koweït le 27 mars pour coprésider la première réunion du comité ministériel conjoint Iraq-Koweït.

Soucieux de renforcer ses relations avec les États arabes et convaincu qu'il peut jouer un rôle de premier plan en vue d'appuyer et de renforcer le système de commissions mixtes entre pays arabes, l'Iraq a accepté de relever le défi de l'organisation sur son sol, à Bagdad, en mai 2011, du prochain Sommet arabe. Cette décision procède de l'affirmation par l'Iraq du retour à la normale de ses relations avec ses frères arabes, que nous nous employons toujours, d'ailleurs, à renforcer. La détermination iraquienne en la matière bénéficie de l'appui de tous les pays, un appui d'ailleurs confirmé par leur participation à ce sommet.

L'organisation du Sommet arabe à Bagdad intervient à un moment décisif et névralgique pour le

monde arabe. Les révolutions en Tunisie et en Égypte, les douloureux événements de Libye, et l'ampleur que prennent les manifestations et les mouvements de protestation dans plusieurs pays arabes, amènent l'Iraq à jouer un rôle moteur dans le monde arabe. En raison de la situation actuelle, il importe que le Sommet se tienne à la date prévue, afin que l'on puisse faire face aux transformations opérées dans la région et trouver des solutions conformes aux aspirations et aux espérances des populations arabes.

Le 15 décembre 2010, le Conseil de sécurité a tenu une séance historique sur l'Iraq (voir S/PV.6450), au cours de laquelle il a adopté trois résolutions importantes : les résolutions 1956 (2010), 1957 (2010) et 1958 (2010). Ces résolutions représentent le début de la fin de l'époque des sanctions et des restrictions qui ont été imposées à l'Iraq après l'invasion criminelle du Koweït par le régime de Saddam Hussein. En dépit de ces réalisations positives, l'Iraq a encore beaucoup à faire pour régler toutes les questions en suspens avec notre frère et voisin du Koweït.

Lorsque S. A. le cheik Nasser Al-Mohammad Al-Ahmad Al-Sabah, Premier Ministre de l'État du Koweït, s'est rendu à Bagdad le 12 janvier, le Koweït et l'Iraq ont convenu de mettre sur pied un comité ministériel conjoint coprésidé par les Ministres des affaires étrangères de nos deux pays afin de traiter des questions en suspens entre nous. Au cours du voyage du Premier Ministre, Nouri Al-Maliki, au Koweït, le 2 février, il a été décidé de prendre date pour une réunion du comité ministériel.

Le comité a tenu sa première réunion au Koweït les 27 et 28 mars, au cours de laquelle les quatre sous-comités ont examiné toutes les questions concernant les deux pays, qu'elles soient de nature bilatérale ou relatives à la situation entre l'Iraq et le Koweït dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ce qui fait l'importance de la réunion du comité des questions névralgiques pour les deux parties y ont été abordées, et enfin que les discussions s'y sont tenues dans une atmosphère d'ouverture et de transparence et un esprit positif.

Je voudrais à présent faire une observation au sujet du camp Ashraf, évoqué par M. Melkert. Je n'ai aucune information sur ce qui s'est passé hier, mais je connais la position du Gouvernement iraquien, à savoir qu'il considère les personnes vivant dans le camp Ashraf comme des réfugiés, dotés par conséquent de droits. Il ne les forcera pas à retourner dans leur pays d'origine, l'Iran, mais il les incitera à aller dans un pays tiers. Toutefois, lorsque les forces américaines ont confié la charge du camp Ashraf aux forces iraquiennes, et que le Gouvernement iraquien a décidé d'y créer un poste de police, les résidents du camp ont fait usage de violence à l'égard des forces de police et de sécurité iraquiennes, faisant des morts et des blessés. Nous nous efforçons toujours de régler ce genre de problème de manière pacifique et invitons les pays tiers à accepter ces réfugiés.

Pour terminer, je tiens à souligner la gratitude de mon gouvernement à l'égard du rôle joué par la MANUI en Iraq et de l'appui proposé par M. Ad Melkert en réponse à la demande du Gouvernement, sur la base de mécanismes convenus en commun.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Hamid Al-Bayati de son exposé.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 55.